



NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

67 N° 1 1940

La première encyclique de SS. Pie XII

Jean LEVIE (s.j.)

p. 6 - 13

<https://www.nrt.be/it/articoli/la-premiere-encyclique-de-ss-pie-xii-2927>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

LA PREMIÈRE ENCYCLIQUE DE SS. PIE XII.

Le Christ a les paroles de la vie éternelle. Son message, toujours identique à lui-même, en rencontrant à chaque époque des erreurs différentes, semble prendre, au cours des siècles, des aspects singulièrement divers. Au libéralisme individualiste du XIX^e siècle il a opposé les droits de l'autorité et de la société ; au totalitarisme d'État du XX^e siècle il rappelle ceux de la liberté humaine et de l'individu. Devant l'oppression capitaliste des humbles, il dresse la barrière de *Rerum Novarum* et de *Quadragesimo Anno* ; mais il jette un « Non possumus » aussi intransigeant aux erreurs du socialisme et du communisme contemporains. Dans l'éternel enseignement du Christ, quel aspect allait accentuer, dans sa première encyclique, le nouveau Vicaire du Christ ? Ce n'étaient pas seulement les catholiques qui l'attendaient de toute l'intensité de leur foi en l'assistance divine de l'Église ; en ce temps de guerre hommes d'État et diplomates se demandaient quelle « position » allait prendre le Souverain Pontife dans le conflit présent ; en cette période de bouleversement des idées, les théoriciens profanes du droit international étaient soucieux de connaître la solution qu'allait donner au désarroi présent la plus haute autorité morale de l'univers.

La réponse du Saint-Père est d'abord religieuse et dogmatique. Elle réaffirme en premier lieu solennellement un des dogmes essentiels de notre Credo catholique. Dieu a établi le Christ, Verbe de Dieu, comme principe et centre d'unité, de vérité et de sainteté, dans le monde qu'il a créé. L'univers ne peut trouver son équilibre, dans l'ordre de l'action morale comme dans l'ordre de la pensée inspiratrice d'action, qu'en acceptant la direction du Christ, sa doctrine et sa grâce. Ce n'est pas seulement l'homme individuel qui a besoin du Christ, s'il veut vivre une vie morale digne de sa nature raisonnable : les moralistes catholiques ont été fidèles à mettre incessamment cette vérité en lumière depuis l'époque de saint Paul. Ce n'est pas seulement chaque nation qui doit accepter le secours du Christ, si elle veut réaliser les progrès sociaux, culturels et moraux auxquels elle est appelée : les papes du XIX^e siècle l'ont répété avec une constante vigueur en face de l'erreur libérale. C'est à la

vie internationale elle-même, à l'ordre de justice internationale, que la doctrine du Christ, l'esprit du Christ, l'influence de l'Eglise du Christ est rigoureusement indispensable. Telle est la thèse fondamentale qui inspire la première encyclique de S. S. Pie XII. En la commençant, le pape se plaît à rappeler comment ses prédécesseurs ont mis de plus en plus en valeur cette primauté nécessaire du Christ dans l'ordre international par certaines initiatives particulièrement caractéristiques : Léon XIII par la consécration du genre humain au Cœur Sacré de Jésus ; Pie XI par l'institution de la fête du Christ-Roi. C'est sous le signe du Christ, Roi du monde, que Pie XII envoie lui aussi sa première encyclique à l'univers, chrétien ou non-chrétien.

De cette vérité dogmatique le Saint-Père découvre, par voie d'opposition, une vérification expérimentale dans les événements présents, faits d'injustice et d'inhumanité : ceux-ci trouvent leur origine première dans ce néfaste agnosticisme moral, conséquence fatale de l'abandon du centre de vérité. Les peuples ont cru se libérer en échappant aux contraintes de la doctrine du Christ ; et voici que, depuis lors, successivement, tout a été remis en question, battu en brèche, jusqu'aux principes mêmes de la moralité internationale. « Les angoisses du temps présent sont une apologie du christianisme qui ne saurait être plus impressionnante ».

Le Saint-Père précise sa pensée en un passage qui constitue, semble-t-il, la proposition fondamentale, la thèse essentielle de son encyclique : « Certes, même quand l'Europe fraternisait dans des idéals identiques reçus de la prédication chrétienne, il ne manqua pas de dissensions, de bouleversements et de guerres qui la désolèrent ; mais jamais peut-être on n'éprouva à un degré aussi aigu le découragement propre à nos jours sur la possibilité d'y mettre fin : *c'est qu'elle était vive alors, cette conscience du juste et de l'injuste, du licite et de l'illicite*, qui facilite les ententes en mettant un frein au déchaînement des passions et qui laisse la porte ouverte à une honnête composition. De nos jours, au contraire, les dissensions ne proviennent pas seulement d'élan de passions rebelles, mais *d'une profonde crise spirituelle qui a bouleversé les sages principes de la morale privée et publique* » (1).

(1) C'est nous qui soulignons.

Ce « bouleversement des principes de la morale privée et publique », ce que le Saint-Père appelle également « l'agnosticisme religieux et moral », voilà le mal profond qu'il tient à stigmatiser dès le début de son pontificat. Il est en effet indubitable que cette « crise des principes » atteint aujourd'hui, parfois même chez des catholiques, des proportions non encore atteintes aux époques antérieures. Certains en arrivent à ne plus vouloir parler de « principes » : qu'on parle de guerre utile ou néfaste à l'intérêt national, soit ; mais de grâce qu'on ne parle plus de guerre juste ou injuste : c'est là une idéologie dangereuse et périmée ; la politique n'est qu'une technique : qu'on ne l'embarrasse pas d'une morale. Le Saint-Père rappelle aux catholiques comme aux incroyants la valeur absolue et inaliénable des « principes de la morale privée et publique ». Par là, évidemment, il se trouve faire un choix entre deux conceptions de la vie internationale, celle qui veut mettre à la base des relations entre peuples la moralité et le droit, et celle qui avec Nietzsche juge nécessairement morale l'expansion vitale illimitée d'une nation forte.

De cet agnosticisme moral, deux aspects particulièrement dangereux et très actuels sont mis en lumière dans l'encyclique et en forment la première partie : le Souverain Pontife les a choisis parce que ce sont eux qui « rendent presque impossible, ou du moins précaire et incertaine, la pacifique vie en commun des peuples ». Ce sont : 1^o) l'oubli de la loi de solidarité humaine et de charité ; 2^o) l'exaltation illimitée des droits de l'Etat, « l'émancipant de toute loi transcendante du droit et de la morale » et le « considérant comme une fin à laquelle toute chose doit être subordonnée et orientée ».

On sait avec quelle insistance S. S. Pie XI avait souligné en 1938, contre le racisme et le nationalisme exagéré, *l'universalisme* nécessaire de l'Eglise, *l'unité et la solidarité* du genre humain, *l'égalité essentielle* de tout membre de la grande famille humaine ⁽²⁾ ; c'était dans le même sens qu'était rédigée la pre-

(2) Cfr *N.R.Th.*, 1939, p. 232-236. Rappelons l'un ou l'autre passage significatif : « ...de même, dans le genre humain, il existe une seule grande race humaine universelle, catholique, une seule grande et universelle famille humaine, et, avec elle, en elle, des variations diverses » (p. 234). « ...la dignité humaine, c'est d'être une seule et grande famille, le genre humain, la race humaine » (p. 234).

mière des condamnations de la S. Congrégation des Séminaires et Universités du 13 avril 1938 ⁽³⁾.

De cette même doctrine S. S. Pie XII rappelle ici les points essentiels contre ceux qui oublient la loi de solidarité humaine et de charité. Il montre l'unité, la solidarité, la fraternité humaine, fondées naturellement sur la création de l'homme à l'image et à la ressemblance de Dieu, Père de tous et de chacun, fondées surnaturellement sur l'Incarnation du Verbe, Dieu et homme, et sur la rédemption universelle ; certes cette unité admet et même postule la variété des nations, enrichissante pour tous, et le légitime amour de préférence de chacun pour sa propre patrie ; mais cette variété même doit contribuer aux échanges mutuels, à la charité réciproque, à l'unité ; elle reste compatible avec l'égalité essentielle de tous. De cette égalité, de ce « droit égal de fils dans la maison du Seigneur » que possèdent, dans l'Église, tous les peuples et toutes les races, le Saint-Père présente une preuve très significative dans la pratique même de l'Église ⁽⁴⁾ : « C'est en conformité avec ces règles d'égalité, que l'Église consacre ses soins à former un clergé indigène à la hauteur de sa tâche, et à augmenter graduellement les rangs des Evêques indigènes. Et pour donner à Nos intentions une expression extérieure, Nous avons choisi la fête prochaine du Christ-Roi pour élever à la dignité épiscopale, sur le tombeau du Prince des Apôtres, douze représentants des peuples ou groupes de peuples les plus divers » ⁽⁵⁾.

En tout ce passage, le pape exprime nettement ce « sens international » qui fut toujours à la base de la pensée de l'Église, depuis que l'universalisme du Christ a brisé les barrières ethniques de la religion juive et depuis que saint Paul a affirmé l'égalité de tous les êtres humains devant le même appel du Christ : « Revêtez-vous de l'homme nouveau, qui se renouvelle dans la connaissance de Dieu à l'image de celui qui l'a créé ; en lui il n'y a plus ni Grec ni Juif, ni circoncis ou incirconcis, ni barbare ou Scythe, ni esclave ou homme libre ; mais le Christ est tout et il est en tous » (*Col. III, 10-11* : texte cité dans l'encyclique).

(3) *N.R.Th.*, 1939, p. 235.

(4) Lorsqu'on se rappelle le mépris du « racisme » pour les races qu'il appelle « inférieures », cet exemple de l'élévation à l'épiscopat d'indigènes de ces races, allégué ici par le pape, apparaît bien intentionnel.

(5) Cfr, dans ce numéro, p. 94.

Le second aspect de cet agnosticisme moral est l'exaltation illimitée des droits de l'État. On élève « l'État ou la collectivité à la dignité de fin ultime de la vie, d'arbitre souverain de l'ordre moral et juridique ». Ici aussi, bien que le Souverain Pontife soit intentionnellement resté dans la sphère des principes abstraits, il n'est pas difficile de découvrir où cette erreur a trouvé en ces dernières années sa plus dangereuse expression : il suffit de la rapprocher de la 8^e proposition de la S. Congrégation des Séminaires du 13 avril 1938 (6) et de nombreux passages des encycliques « *Mit brennender Sorge* » aux évêques d'Allemagne (7) et « *Divini Redemptoris* » sur le communisme athée (8). Il suffit, surtout, de remettre chaque parole du Souverain Pontife dans le contexte des événements contemporains. Les effets de pareille conception sont désastreux : le pape les expose en deux points successifs : à l'intérieur de la nation c'est, avec l'absolutisme de l'État, l'étouffement de toute initiative privée et surtout la violation des droits intangibles des parents à l'éducation de leurs enfants, violation à laquelle il s'arrête plus longuement ; à l'extérieur, dans la vie internationale, c'est la violation des droits des autres peuples à l'indépendance et le mépris des traités et de la parole donnée. Le droit des gens se trouve ainsi « livré au funeste dynamisme de l'intérêt privé et de l'égoïsme collectif, uniquement tourné à la mise en valeur de ses propres droits et à la méconnaissance de ceux des autres ».

Après l'exposé des erreurs, l'indication des remèdes : c'est la seconde partie de l'encyclique. Remède immédiat d'abord : le nouvel ordre international « fondé sur la justice » à la fin de cette guerre, ne peut être créé par l'épée mais, à l'encontre des axiomes de la morale de la force, doit s'appuyer « *sur le rocher infrangible du droit naturel et de la révélation divine* ». Mais aucun remède immédiat ne sera efficace, aucune reconstruction ne sera possible, aucune œuvre de paix ne sera durable, que moyennant un autre remède plus général, plus profond : *la rééducation religieuse et morale de l'humanité*. Or celle-ci ne peut

(6) Cfr *N.R.Th.*, 1939, p. 236.

(7) Cfr par exemple aux pages suivantes : *N.R.Th.*, 1937, p. 495-496 ; 505-506.

(8) Cfr par exemple aux pages suivantes : *N.R.Th.*, 1937, p. 517-519 ; 524-526.

être accomplie sans l'intervention de l'Église qui a reçu mission du Christ. Cette œuvre éducatrice de l'Église, loin d'empiéter sur les droits de l'État, se révèle au contraire plus que jamais indispensable au bien des nations. Le pape en développe les principaux aspects, insistant surtout sur la part qu'ont à assumer dans cette œuvre de régénération *les laïques dans l'Action catholique* et *les parents dans l'éducation familiale*. En tous ces points se retrouve cette continuité pontificale, si visible à travers cette encyclique : les grandes préoccupations de Pie XI : défendre l'Action catholique en face du totalitarisme d'État, sauvegarder les droits de l'éducation chrétienne en face de la suppression des écoles confessionnelles et de la réduction progressive des droits de la famille sur l'enfant, ces grandes préoccupations sont reprises avec insistance par son successeur. Mais elles sont reprises sans aucune désignation personnelle, sans aucune polémique. C'est une des caractéristiques de cette encyclique de sembler, à première vue, très abstraite, très éloignée de toute controverse immédiate ; mais dès qu'on l'étudie de près, à chaque page, des souvenirs d'événements récents s'imposent à l'esprit du lecteur. Le Saint-Père n'a voulu froisser personne, afin qu'aucun orgueil, aucune susceptibilité n'empêche un retour vers le bien, possible peut-être demain ; mais du début à la fin, la vérité est dite avec une fermeté sereine qui, lorsqu'on l'a remarquée, devient singulièrement significative.

Toutefois, lorsqu'il s'est agi de bénir et de reconforter, le Saint-Père a tenu à citer un nom : la Pologne. C'est par l'éloge de la Pologne et par l'espérance de sa résurrection que s'ouvre la conclusion de l'encyclique : « Le sang d'innombrables êtres humains, même non combattants, élève un poignant cri de douleur, spécialement sur une nation bien-aimée, la Pologne qui, par sa fidélité à l'Église, par ses mérites dans la défense de la civilisation chrétienne, inscrits en caractères indélébiles dans les fastes de l'histoire, a droit à la sympathie humaine et fraternelle du monde, et attend, confiante dans la puissante intercession de Marie *Auxilium Christianorum*, l'heure d'une résurrection en accord avec les principes de la justice et de la vraie paix ».

Après avoir rappelé ses efforts « pour empêcher le recours aux armes et maintenir ouverte la voie vers une entente honorable pour l'une et l'autre partie » le Saint-Père termine l'ency-

clique par une exhortation à la vaillance chrétienne, à la charité sous toutes ses formes au milieu des maux de la guerre et surtout à la prière incessante de tous.

Dans le monde agité d'aujourd'hui, secoué depuis six années par tant de coups de force et de désastres imprévus, une encyclique pontificale risque, hélas, de ne laisser chez les non-catholiques qu'une impression fugitive de noblesse morale et d'élévation religieuse. Pour nous catholiques elle constitue un enseignement durable. Et peut-être est-il permis de résumer en trois traits principaux les grandes leçons de l'encyclique :

1^o) L'ordre international, par son aspect moral, relève du Christ et de sa doctrine, comme en relève la vie nationale, comme en relève la vie individuelle. Il y a une façon chrétienne de juger, de vouloir, de réaliser la moralité des relations entre peuples, la justice internationale : il y a un esprit chrétien, un sens chrétien international. Il est inconciliable avec cet « agnosticisme moral » qui repousse, en principe, comme périmée, l'application des concepts de « juste » et d'« injuste » à la politique internationale. Il ne consiste pas non plus à s'abstraire du tumulte des événements pour se réfugier dans la prière et la sanctification personnelle. Nous avons tous, dans la sphère de notre influence, un devoir de « rééducation morale et religieuse », afin que la doctrine du Christ produise dans l'ordre international, comme ailleurs, ses fruits naturels de justice, de charité et de paix. Quelle que puisse être notre position nationale dans un conflit ou en dehors d'un conflit, nous gardons toujours le devoir du jugement moral à la lumière des principes chrétiens.

2^o) Le sens de la solidarité entre nations, le désir d'une collaboration entre peuples, l'effort, dans la mesure du possible, vers une certaine association, sincère et libre, entre États, bref le sain « esprit international », si violemment combattu naguère par quelques nationalismes totalitaires, est dans la logique rigoureuse du sens chrétien. Qu'une aspiration plus ou moins analogue puisse se retrouver dans d'autres conceptions non chrétiennes de l'humanité, libérale, socialiste, franc-maçonne, juive, ce n'est pas un motif pour nous, catholiques, de renier notre bien de famille. Il ne dépendra pas nécessairement de nous de fixer la forme technique de pareille collaboration internationale. Mais

il dépend de nous d'aider, par une sympathie agissante, tout effort sincère et droit pour y parvenir.

3^e) Si le catholique aime d'un très vif amour de préférence, et plus profondément que personne, sa propre nation, si, comme le dit l'encyclique (9), il reconnaît « à l'autorité de l'État, dans les circonstances extraordinaires où se trouve le monde, un droit plus ample qu'à l'ordinaire et proportionné aux circonstances, pour subvenir aux besoins du peuple », toutefois il refuse nettement d'attribuer à l'autorité civile une faculté illimitée d'action, indépendante de la loi transcendante du droit et de la morale, oppressive des droits légitimes de l'individu et de la famille. L'État n'est pas une fin en soi à laquelle toute chose doit être subordonnée. Le droit, privé, public ou international, n'est pas fondé sur la volonté autonome des États, n'est pas livré au dynamisme de l'intérêt national, il trouve sa base solide dans les principes du droit naturel. Autant de vérités évidentes, depuis longtemps, en philosophie catholique et qu'il est presque étrange de devoir entendre rappeler, du haut de la Chaire de Pierre, après tant de siècles chrétiens. Et cependant chacun sait combien ce rappel était nécessaire.

Cette unité de mentalité, cette unité d'esprit entre catholiques trouvera son expression naturelle dans cette unanimité de prière que le Souverain Pontife nous demande en terminant son encyclique : « De cette façon, nous dit-il, vous mettrez en pratique le sublime précepte du Divin Maître, le testament le plus sacré de son cœur : qu'ils ne soient tous qu'un (*Jean, XVII, 21*) : qu'ils vivent tous dans cette unité de foi et d'amour à laquelle le monde reconnaisse la puissance et l'efficacité de la mission du Christ et de l'œuvre de son Église » (10).

J. LEVIE, S. I.

(9) Cfr, dans ce numéro, p. 97.

(10) *Ibid.*, p. 109.